

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2023-249

PUBLIÉ LE 7 AOÛT 2023

Sommaire

Préfecture de l'Eure / Direction des sécurités

27-2023-08-07-00001 - Arrêté portant dérogation au principe d interdiction de l emprunt et de la traversée de certaines routes aux épreuves sportives dans le département de l Eure au profit de la manifestation cycliste intitulée « Les Randonnées VTT » du dimanche 03 septembre 2023 (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Eure / Service Interministériel de Défense et de Protection Civile SIDPC

27-2023-08-07-00002 - Arrêté n°D3/SIDPC/23 2023 fixant la liste départementale des médecins habilités aux fonctions de directeur des secours médicaux de l Eure (2 pages)

Page 6

Préfecture de l'Eure

27-2023-08-07-00001

Arrêté portant dérogation au principe
d interdiction de l emprunt et de la traversée
de certaines routes aux épreuves sportives dans
le département de l Eure au profit de la
manifestation cycliste intitulée « Les
Randonnées VTT » du dimanche 03 septembre
2023



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des sécurités
Bureau des polices administratives

Arrêté n° D3 BPA 23 0396 portant dérogation au principe d'interdiction de l'emprunt et de la traversée de certaines routes aux épreuves sportives dans le département de l'Eure au profit de la manifestation cycliste intitulée « Les Randonnées VTT » du dimanche 03 septembre 2023

Le Préfet

Vu le Code de la route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du sport ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu le décret modifié n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 nommant Monsieur Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

Vu le décret du 09 septembre 2022 nommant Monsieur Karl TERROLLION, sous-préfet en service extraordinaire, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

Vu l'arrêté n°DCAT-SJIPE-2022-85 du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Karl TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2022 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 23 0070 du 13 février 2023 portant interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de l'Eure pour l'année 2023 ;

Vu la demande présentée et complétée par Monsieur Florent LASSELIN, représentant la mairie de Vexin-sur-Epte, qui déclare organiser le dimanche 03 septembre 2023 une manifestation cycliste intitulée « Les Randonnées VTT » au départ et à l'arrivée de Vexin-sur-Epte ;

Vu l'avis favorable du président du conseil départemental de l'Eure ;

Vu les avis favorables des services saisis ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

1 / 2

Préfecture de l'Eure – Boulevard Georges Chauvin – CS 40011 – 27020 Évreux Cedex
Tél. (standard) 02 32 78 27 27 – www.eure.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Une dérogation à l'application de l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 23 0070 du 13 février 2023 portant interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de l'Eure pour l'année 2023, est octroyée pour l'organisation de la manifestation cycliste intitulée « Les Randonnées VTT » le dimanche 03 septembre 2023 dans l'Eure pour les traversées :

– de la RD 181 au PR 26 + 710 et au PR 30 + 198 sur la commune de Vexin-sur-Epte.

Article 2 :

Dans le délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

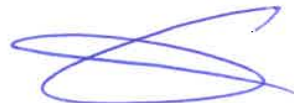
- **d'un recours gracieux**, adressé à Monsieur le préfet de l'Eure – Cabinet – Direction des sécurités – CS 92201 – Boulevard Georges Chauvin – 27022 ÉVREUX CEDEX ;
- **d'un recours hiérarchique**, adressé à Monsieur le ministre de l'Intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Sous-direction des polices administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 ;
- **d'un recours contentieux**, adressé à Monsieur le président du tribunal administratif de Rouen – 53 avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, le sous-préfet des Andelys, le président du conseil départemental de l'Eure, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Eure, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **- 7 AOUT 2023**

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de cabinet



Karl TERROLLION

Préfecture de l'Eure

27-2023-08-07-00002

Arrêté n°D3/SIDPC/23 20

fixant la liste départementale des médecins
habilités aux fonctions de directeur des secours
médicaux de l' Eure



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Service interministériel de défense
et de protection civile**

**Arrêté n°D3/SIDPC/23 20
fixant la liste départementale des médecins habilités aux fonctions de
directeur des secours médicaux de l'Eure**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1424-2 et R.1424-24 ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment l'article R.741-8 ;

VU le code de la santé publique, notamment l'article L.6311-1 ;

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département ;

VU le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

Vu le décret du 9 septembre 2022 nommant M. Karl TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

VU l'instruction interministérielle du 2 janvier 2019 relative à l'élaboration du dispositif ORSEC « secours à de nombreuses victimes » dit NOVI ;

VU le plan ORSEC départemental de l'Eure « dispositions générales » approuvé le 24 mars 2022 ;

Vu l'arrêté DCAT-SJIPE-2022-85 du 26 septembre 2022 portant délégation de signature en matière administrative à M. Karl TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

VU l'arrêté préfectoral D3/SIDPC/22 18 du 13 juin 2022 fixant la liste départementale des médecins habilités aux fonctions de directeur des secours médicaux de l'Eure ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Eure et du directeur médical du SAMU de l'Eure,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral D3/SIDPC/22 18 du 13 juin 2022 fixant la liste départementale des médecins habilités aux fonctions de directeur des secours médicaux de l'Eure est abrogé.

Article 2 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude annuelle 2023 des directeurs des secours médicaux de l'Eure, les médecins suivants :

Service départemental d'incendie et de secours de l'Eure :

MORIN Jean-pierre

BAJOLET LAPLANTE Marie-France

PEBRE Thomas

Service d'aide médicale urgente du Centre Hospitalier intercommunal Seine-Eure :

ANDRIAMIRADO Florian

MARLY Agnes

MARTORY Justine

DABY Ludovic

PROSCHAZKA Jean Yves

HAFED Hocine

LAVAL Bertrand

GARIDOU Matthias

SZERMENT Joy

LEFRANCOIS Clemence

BOISHARDY Fabrice

BENABBAS Samir

MARCHAND Justin

VENETTIER Camille

Article 2 : Les médecins intégrant la fonction de directeur des secours médicaux en cours d'année sont réputés inscrits sur la liste d'aptitude.

Article 3 : Le directeur de cabinet, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le directeur du centre hospitalier intercommunal Seine-Eure, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **07 AOUT 2023**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le directeur de cabinet



Karl TERROLLION